



Paris, le 7 juillet 2014

## Communiqué de presse

Un salaire minimum sans dérogation pour les saisonniers agricoles en Allemagne : parce qu'ils le valent bien !

Légumes de France, la FNPF et la FNPHP ont pris connaissance la semaine dernière du vote du Bundestag visant à mettre en place un salaire minimum national de 8,5 euros bruts de l'heure à compter du 1er janvier 2015. Derrière une annonce intéressante semble cependant se cacher un loup, celui d'un régime dérogatoire pour les saisonniers agricoles.

Le flou règne sur cette exception. Certains annoncent que les saisonniers seraient exclus du salaire minimum, d'autres parlent d'application mais avec des dispositions spécifiques. Qui croire ?

Dans tous les cas, nous ne pouvons que rappeler les chiffres. 90 % des salariés agricoles de la filière fruits et légumes en Allemagne sont des saisonniers. Ils sont payés entre 4 et 6 euros de l'heure ! Pour quelles raisons les employeurs agricoles bénéficieraient-ils d'un régime dérogatoire ? Pour quelles raisons le travail agricole serait-il moins reconnu et ses salariés moins payés et moins protégés ?

Cette semaine, le Bundesrat doit se prononcer sur la mise en place de ce salaire minimum. Légumes de France, la FNPF et la FNPHP demandent qu'à cette occasion des précisions soient données et surtout que l'Allemagne revienne sur ce régime dérogatoire qui, en l'état actuel, aggravera les distorsions de concurrence. La mise en place d'un salaire minimum en Allemagne était perçue comme un premier pas vers une convergence sociale en Europe. Légumes de France, la FNPF et la FNPHP regrettent que certains secteurs puissent en être exclus.

### Contacts presse :

- Légumes de France - 01.53.83.48.08 - [accueil@legumesdefrance.fr](mailto:accueil@legumesdefrance.fr)
- FNPF - 01.53.83.48.75 - [fnpfruits@fnpfruits.com](mailto:fnpfruits@fnpfruits.com)
- FNPHP - 01.42.38.63.63 - [fnphp@fnphp.com](mailto:fnphp@fnphp.com)